

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un dossier important, le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2014. Dans cette délibération nous faisons le bilan du CEJ précédent, donc 2008-2010.

Concernant le volet Petite Enfance, nous avons un objectif de 238 places qui était inscrit, nous en avons réalisé 259. Les deux relais d'assistantes maternelles qui étaient envisagés l'un dans l'équipement Bon Lait, a déjà ouvert et l'autre ouvrira à Casimir Périer à la rentrée prochaine. S'ajouteront à cela d'ailleurs des relocalisations avec des travaux importants pour deux autres relais, à savoir les Battières dans le 5^e arrondissement et l'Envolée dans le 8^e arrondissement.

Avec ces 259 places réalisées, nous ajoutons dans le cadre de ce CEJ jusqu'en 2014 un objectif de 315 places qui sont aujourd'hui localisées et engagées. On y ajoute 140 places en attente d'un projet, donc plus de 40 sont absolument sûres. Avec ces réalisations nous tiendrons, nous dépasserons même les objectifs du plan de mandat qui, je le rappelle, étaient de 451 places en équipement collectif, de 35 places en micro crèches subventionnées on le dépassera puisqu'on atteindra 78 places, de 90 places en crèche d'entreprise on va les dépasser avec 133 places. Les deux RAM sont réalisées cette année et concernant les micro crèches, ce sont 321 places aujourd'hui qui sont d'ores et déjà ouvertes.

Donc on peut dire aujourd'hui sur le volet Petite Enfance que nous sommes dans les temps et que nous réaliserons les engagements pris devant les Lyonnais.

Concernant le volet Jeunesse, le bilan du CEJ précédent est marqué par la réalisation de 216 places de centres de loisirs sans hébergement, essentiellement sur les 3-5 ans pour lesquels il fallait rattraper un retard et dans les quartiers CUCS, c'était la deuxième priorité, quartier en politique de la Ville.

N'ont pas été réalisées par contre la restauration de midi pour les Mercredis de Lyon et la mise en place des centres de loisirs périscolaires associés aux écoles, compte tenu de l'annonce de réforme concernant les rythmes scolaires.

Sur ce rapport il y a un amendement qui va réduire de 41 places l'objectif pour la période à venir, dans la mesure où cinq structures concernées -un centre social et quatre MJC- , bénéficiaient déjà de prestations de services ordinaires de la Caisse d'allocations familiales pour ces places là qui avaient été créées. Il n'est donc pas possible de les inscrire en développement dans ce Contrat Enfance Jeunesse.

Donc les objectifs pour la période inscrite de façon sûre, sont de 38 places pour les 3-5 ans, de 34 places pour les 6-12 ans, ce qui va donner 72 places auxquelles s'ajoutent 12 places concernant les formations de Bafa. La somme cumulée d'engagement financier de la Ville en 2014 est de 147.160 €.

S'ajouteront éventuellement à ces places par avenant 88 places sur des projets en cours d'étude. Voilà ce qu'on peut dire pour le moment sur cette délibération.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, j'espère que je ne vais pas scandaliser M. Fournel une fois de plus, en lui disant que c'est l'occasion, effectivement et l'opportunité de faire un point sur votre politique à l'aube de la nouvelle phase de contractualisation avec la CAF.

En matière d'offres de garde la Ville, on ne peut pas le nier, s'est longtemps arc-boutée sur une logique de « tout municipal » dont les conséquences se mesurent aujourd'hui au nombre de berceaux manquants à Lyon. Vous avez évolué, certes, mais un peu tard, nous avons perdu un mandat là-dessus.

C'était une politique rigide que la crise ne fait qu'en accentuer les limites. Cela fait plusieurs années qu'on vous demande de mieux tenir compte des besoins des familles et de diversifier les modes de garde. On y est arrivé un peu tard...

Quelques données d'enquêtes nationales indiquent des insuffisances, des manques et des décalages entre le souhait des parents et ce qu'ils peuvent obtenir. Ainsi, près de 30 % des parents déclarent ne pas avoir accès au mode de garde désiré. Par ailleurs, la famille, on le sait tous, connaît depuis plusieurs décennies des évolutions notables (travail des deux parents, familles monoparentales, nouvelle organisation du temps de travail, etc). Dans certains cas, les parents gardent les enfants et le plus souvent, les mères, par contrainte et non par choix.

Le congé parental est en effet très peu rémunéré (530 € par mois maximum). Dans d'autres cas, les deux parents travaillent pour des raisons financières bien évidemment, mais avec de faibles revenus. Ils ne sont pas forcément prioritaires pour les services municipaux. Elles font alors appel à une assistante maternelle qui a son propre barème, indépendant du quotient familial.

Il peut résulter de ces évolutions un taux d'effort inégal des familles quant à la garde des enfants. Les services municipaux peuvent y apporter des réponses, à condition bien évidemment de s'adapter.

Or, les structures actuelles (crèches municipales et crèches associatives, essentiellement) sont à la peine. Elles ont chacune leurs

avantages, mais aussi des contraintes importantes, en termes d'investissement, d'organisation, de fonctionnement et de personnel.

Il faut, à notre avis, diversifier et élargir l'éventail de l'offre, en tenant compte à la fois des contraintes de la Ville, mais aussi des besoins des parents forcés par la crise. Vous avez commencé à le faire, c'est ce que je disais tout à l'heure, mais bien trop tardivement : nous regrettons le temps perdu, mais il faut continuer.

Mais comment faire ? Pour diversifier l'offre, il faut, bien évidemment, diversifier les partenariats.

Aujourd'hui de nombreuses structures, notamment privées, ont un réel savoir-faire en matière de petite enfance. Il faut s'orienter vers des structures plus petites, donc plus souples. Plus d'adaptation, plus de souplesse et une ouverture à de nouveaux partenariats, voilà des impératifs.

Simplement, pour tenir les engagements de votre promesse électorale, Monsieur le Maire : « 90 % des enfants entre 0 et 3 ans trouveront un mode de garde adapté d'ici la fin du mandat. » C'est dans 30 mois, tous les espoirs nous sont permis, mais il y a encore du boulot !
Merci.

M. LE MAIRE : On ne savait pas, à l'époque, que le Gouvernement allait supprimer la moitié des classes !

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce deuxième Contrat Enfance Jeunesse (CEJ2) fixe les objectifs et les financements respectifs de la Ville de Lyon et de la Caisse d'Allocations Familiales, en matière de développement de l'accueil des enfants et des activités de loisirs pour les jeunes pour la période de 2011-2014.

Il fait le bilan des actions réalisées dans le premier Contrat (CEJ1) et met en perspective le projet pour les quatre ans à venir : ainsi il résume la quasi-totalité de la politique enfance et jeunesse de la Ville de Lyon. Ce contrat nous a déçus, nous l'avons trouvé poussif. On peut déjà voir que l'objectif du Plan de Mandat de création de 744 places, ne pourra pas être tenu. A la fin du mandat, le bilan ne pourra pas dépasser les 600 places et l'on est donc loin des 744 places annoncées.

En effet, plus d'une centaine de places sont programmées pour 2014. Autant dire qu'avec le retard inhérent aux travaux, elles ne pourront pas être réalisées dans les temps électoraux.

M. LE MAIRE : C'est plutôt bien pour vous, cela !

Mme de LAVERNEE Inès : Je le regrette ! Je le regrette pour les Lyonnais !

De plus, il manque d'imagination et de créativité. Quand on sait que la garde collective en crèche coûte environ 30 % plus cher à la collectivité, que la garde chez les Assistantes maternelles ou à domicile, il eût été judicieux de mener des actions significatives en faveur de ces modes de garde.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : C'est le rôle du Conseil général !

Mme de LAVERNEE Inès : Le Conseil général forme les Assistantes maternelles, il n'est pas chargé de développer la politique Petite Enfance de la municipalité.

Or, un seul Relais d'Assistants maternelles a été prévu au CEJ1 : il a été reporté au CEJ2 : c'est le seul inscrit. Il a été ouvert finalement, vous venez de le dire. Vous en avez ouvert un dans le 5^e arrondissement – la Courte Echelle –, mais rien d'autre en prévision.

Je pense qu'il aurait fallu faire beaucoup plus pour les Relais d'Assistants maternelles, car ceux-ci sont très demandés par les Assistantes maternelles. Ils leur permettent d'avoir des temps de garde collective des enfants sur un même lieu, de mettre en commun leurs pratiques, ainsi que des formations. Il n'y en a toujours pas dans le 2^e arrondissement, alors qu'un projet existe depuis plusieurs mois, porté par une crèche associative, qui attend toujours un meilleur accueil de la mairie centrale.

Vous venez d'annoncer qu'il y en a deux autres prévus dans le CEJ : je vous ai écouté, ce n'est pas marqué ! Moi, je ne l'ai pas vu !

Au sujet de l'accueil des enfants de deux ans, vous n'aviez – je me souviens – pas de mots assez durs pour critiquer les Jardins d'éveil de Mme Morano, alors Secrétaire d'Etat chargé de la Famille. Mais, qu'avez-vous proposé à la place ? Rien du tout !

M. LE MAIRE : Elle n'en a jamais fait !

Mme de LAVERNEE Inès : Non, elle en a fait !

M. FOURNEL Yves : Mais vous plaisantez !

Mme de LAVERNEE Inès : Sur les micro-crèches : pas de prévision de micro-crèches dans le Contrat Enfance Jeunesse, d'après ce que j'ai lu, alors que c'est une variable d'ajustement intéressante.

Sur la meilleure information des parents, rien n'a été réalisé pour l'instant. En effet les trois guichets uniques, que l'on appelle Point d'Accueil Petite Enfance (PAIPE), prévus dans le Plan de Mandat, n'ont toujours pas été réalisés. Deux d'entre eux sont annoncés dans le CEJ2 pour 2011, mais ne sont toujours pas mis en place à ce jour et il n'y a pas de date pour le dernier, qui est celui du 2^e arrondissement.

Sur le volet Jeunesse, nous ne nous prononcerons pas...

M. LE MAIRE : Vous allez conclure !

Mme de LAVERNEE Inès : Mais je n'ai pas fini mon temps de parole !

M. LE MAIRE : Si, si !

Mme de LAVERNEE Inès : Je pense que vu le temps de parole qui a été dépassé par la Majorité, je peux me permettre une minute !

M. LE MAIRE : Vous terminez, il est maintenant 21h30.

Mme de LAVERNEE Inès : Il y n'a que la vérité qui fâche effectivement !

Sur le volet Jeunesse nous ne nous prononcerons pas puisque nous avons reçu il y a seulement trois jours un amendement au Contrat qui révisé à la baisse les objectifs financiers.

Enfin nous tenons à exprimer publiquement notre indignation devant la façon dont l'élaboration de ce nouveau contrat a été faite, Monsieur l'Adjoint. Il me semble qu'une large concertation de tous les élus d'arrondissement, en charge de la Petite Enfance aurait du être menée, or...

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, je ne veux pas être discourtois, mais il est 21h30, vous avez déjà dépassé depuis deux minutes...

Mme de LAVERNEE Inès : Or tel n'a pas été le cas notamment pour ceux des 2^e et 6^e arrondissements...

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Mme Brugnera pour exactement trois minutes ! Je vous propose Madame de Lavernée de mettre votre intervention au compte-rendu qui sera publiée intégralement.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement !

Mme de LAVERNEE Inès : Puisque je ne peux pas m'exprimer je pars !

(Mme de Lavernée quitte la salle des séances à 21h30.)

(Protestations dans les bancs du Groupe Ensemble Pour Lyon.)

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tenais à m'exprimer au sujet de ce Contrat Enfance Jeunesse, mais je ne répondrai pas aux deux interventions précédentes.

M. LE MAIRE : Attendez, il y a cinq heures que l'on débat ! Madame Brugnera, prenez la parole, M. Havard s'exprimera après.

Mme BRUGNERA Anne : Je laisserai M. Fournel répondre à ces deux interventions, je voulais juste dire à Mme Chevassus que sa remarque sur les crèches à gestion municipale et à gestion associative, prouve une certaine méconnaissance des structures de la Ville.

Moi, je me réjouis de ce Contrat Enfance Jeunesse, pour deux raisons :

Tout d'abord parce que ce document qui est important pour la politique Petite Enfance dans notre Ville, montre nos objectifs à moyen terme, nos perspectives à plus long terme, pour le développement de l'offre de garde des tout petits. Mais surtout parce qu'il démontre plusieurs qualités de notre gestion municipale.

Ainsi à sa lecture, on peut remarquer que la Ville de Lyon tient ses engagements. Le contrat initial, dit CEJ1, qui portait sur la période 2007-2010, prévoyait la création de 238 places et nous en avons créées 259. Ce bon résultat provient de notre capacité à saisir des opportunités de développement lorsqu'elles se présentent à nous. Ceci suppose d'être attentif à la disponibilité de nouveaux locaux ou de foncier, mais cela suppose aussi une réelle capacité d'anticipation, notamment par la prévision de budgets, pour pouvoir saisir de telles opportunités.

Ce nouveau Contrat montre aussi que nous ne nous contentons pas de rattraper le retard pris en terme de Petite Enfance par vos prédécesseurs, Monsieur le Maire, mais que nous cherchons à aller bien au-delà, bien conscients que l'attractivité économique de notre Ville conduit de nombreux jeunes couples à s'y installer et qui dit jeunes couples, dit bébés de plus en plus nombreux.

Ainsi, entre 2011 et 2014, nous prévoyons de continuer à investir pour 315 nouvelles places et même peut-être 455, si nos projets aboutissent. Et nous voyons encore plus loin, avec des projets liés à l'évolution de notre Ville et à nos grands projets urbains, tels que Part-Dieu 2020 ou Confluence 2.

Monsieur le Maire, au nom du Groupe Socialiste, je me réjouis de la qualité de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse, de sa richesse et des perspectives qu'il donne pour les toujours plus nombreuses familles lyonnaises.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est adopté.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

Monsieur Fournel, vous présentez les dossiers sans demande d'intervention et ensuite je donne la parole à M. Havard.

(Adopté.)